

14/04/11



## Mohamed Essabar

secrétaire général du CNDH

# «Le 20 février a accéléré... Et le CCDH était critiqué»

### BIO-EXPRESS

Ancien directeur de l'institut d'enseignement privé «Imam Ghazali» à Salé, il exerce depuis 1993 en qualité d'avocat au Barreau de Rabat.

Ancien activiste de la jeunesse de l'USFP et ayant rallié les rangs de l'ex-aile radicale de ce parti, il a évolué au sein de la corporation de la Faculté des Lettres de Rabat.

Mohamed Essabar est aussi ancien membre du comité central du PADS et SG de cette formation politique à Rabat.

Il est également militant de l'AMDH et ex-président du Forum marocain pour la vérité et la justice (FMVJ) dont il est actuellement membre de son conseil national.

### Qu'est ce qui a dicté la transformation du Conseil consultatif des droits de l'homme en CNDH?

Il y a plusieurs considérations. Le dahir a été préparé depuis longtemps.

### Le mouvement du 20 février y est-il pour quelque chose?

Peut-être qu'il a accéléré la procédure. Ensuite, comme vous le savez, l'ancien conseil consultatif des droits de l'homme a fait l'objet de beaucoup de critiques surtout vis-à-vis des droits humains.

### Quel a été l'impact du discours royal des 9 et 10 mars 2011 sur la dynamique de la consolidation des droits de l'homme?

L'impact, je pense, ne concerne pas seulement le CNDH, mais l'ensemble du peuple marocain. Je pense que c'est très positif.

### Quelle est votre marge de manœuvre? Est-ce qu'il y a des lignes rouges à ne pas dépasser?

Je pense que nous allons travailler en nous basant sur le dahir, c'est-à-dire que nous ne pourrions pas exercer des compétences qui ne figurent pas dans le dahir.

### Quelle est la composition du Conseil national des droits de l'homme (CNDH).

Il y a 11 membres qui vont représenter les organisations non gouvernementales (ONG), 8 du parlement,

avec 4 pour la Chambre des représentants, dont 2 parlementaires et 2 experts des droits de l'homme, 4 pour la chambre des conseillers dont 1 représentera l'association des avocats au Maroc, des juges, des médecins et le syndicat des journalistes. Huit membres seront nommés par le Roi.

### Est-il vrai que vous avez reçu Tamek?

Je l'ai effectivement rencontré le mercredi 6 avril 2011.

### Comment a eu lieu cette rencontre?

Sur leur demande.

### Qu'ont-ils (Tamek et son groupe) demandé?

Ils ont exprimé leur préoccupation.

### Ont-ils des revendications?

Bien entendu...

### Lesquelles?

Ils sont convaincus que leur dossier constitue un déni de justice. Je n'en dirai pas plus pour le moment.

### Allez-vous dépoussiérer le dossier Ben Barka, vous qui êtes un militant des droits de l'homme?

Ce dossier a trop duré. Le crime a eu lieu en France. Qui assume en premier la responsabilité, la levée du secret sur les documents secrets? Nous avons donc l'obligation morale de donner suite à ce dossier■

**Propos recueillis  
par Mohammed Nafaa**